

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 23 JANVIER 2023
PROCÈS-VERBAL N° 13**

Page 142

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Cyril Ottonin, Président, ouvre la séance à 20 h 00, adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux ainsi que le syndic. Il salue également M. Guy Dunand du bureau IEC qui viendra présenter les comptes de la Sablliane au point 9, ainsi que M. Massimo Greco du journal La Région. Il remercie les membres de la conciergerie pour la mise en place de la salle et salue le public qu'il remercie de son intérêt.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme Sulzmann Hanna, MM. Genillod Thierry, Liechti Nicolas, Marinelli Soprano, Porchet Christophe, Rebeaud Pascal, Rod Yann, Sauser Philippe.

Absents : Mme Betschart Anne-Sophie, M. Marzolini Fabrizio.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 37 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 12 décembre 2022

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 36 NON - 0 ABST - 1

Le PV est accepté à la majorité.

4. Communications du Président

Ce soir, je n'ai pas de communication particulière à vous faire.

5. Lettres et pétitions éventuelles

J'ai reçu deux courriers que je vais vous lire dans l'ordre de réception. Premièrement, une lettre datée du 18 décembre :

« Concerne : ma démission du conseil communal. Par ces quelques lignes, je tiens à vous informer de ma démission du conseil communal, membre du groupe PLR d'Yvonand et environs avec effet au 31 décembre 2022. Après réflexion et discussions dans le cadre du groupe PLR, j'arrive à la conclusion que je n'ai plus assez de temps pour m'investir et assister aux différentes réunions du groupe et du conseil communal dès 2023. Je souhaite dorénavant donner

la priorité auprès des nombreuses associations et clubs services dont je fais partie en tant que bénévole et laisser ma place au sein du groupe PLR et du conseil communal à de futures personnes pouvant œuvrer et s'impliquer bien mieux que moi. Au cours de ces années, j'ai toujours eu grand plaisir à participer au développement de notre commune au travers du groupe PLR et comme conseiller communal. J'ai beaucoup apprécié de faire partie notamment pendant trois années de la commission de gestion, commission qui nous permet une vue d'ensemble des affaires communales et de l'important travail effectué par Mesdames et Messieurs les municipaux, soyez-en remerciés. J'ai également apprécié les échanges cordiaux avec l'ensemble des membres du conseil communal. En vous souhaitant mes meilleurs vœux de succès pour le futur, recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, mes cordiaux messages. Signé : Christian Aubert. »

Deuxièmement, un courrier daté du 2 janvier 2023.

« Démission du conseil communal au 1^{er} janvier 2023. En septembre 2011, je prenais part à ma première séance au conseil communal. Depuis cette date, être conseillère communale fut pour moi une expérience riche en rencontres, en apprentissage de la vie de notre commune, des processus décisionnels dans une commune vaudoise mais aussi et surtout l'occasion de réaliser l'engagement incroyable nécessaire de la part des membres du conseil et de la municipalité pour que notre commune évolue au mieux. Bien sûr, je n'ai pas partagé l'ensemble des décisions prises ou ai regretté que certaines n'aient pas été prises, mais ce n'est pas pour autant que je prends la décision de quitter cette noble assemblée. Mais il est parfois des événements qui dans une vie nous amènent à réorganiser nos priorités. Je saisis ce courrier pour remercier chaleureusement l'ensemble des conseillères et conseillers ainsi que les membres de notre municipalité pour leur engagement au service de nos concitoyennes et concitoyens. Veuillez croire, Monsieur le Président, cher Cyril, en ma profonde considération. Signé : Pascale Dalla Piazza. »

6. Assermentation d'une nouvelle conseillère communale PLR

Je donne la parole à M. Anthony Marzolini pour la présentation de la candidature PLR.

Pour le PLR, M. Anthony Marzolini présente Mme Sandra Walroff.

M. Fabrizio Marzolini est arrivé entre-temps.

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de votants : 38

Je prie Mme Sandra Walroff de venir devant l'assemblée pour procéder à son assermentation et à l'assemblée de se lever.

Assermentation. Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de votants : 39

7. Élection d'un membre PLR à la commission de gestion pour l'année 2022

Je donne la parole à M. Anthony Marzolini pour la présentation de la candidature PLR.

Pour le PLR, M. Anthony Marzolini présente Mme Sandra Walroff.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, Mme Sandra Walroff est élue tacitement. Applaudissements.

8. Désignation d'un délégué suppléant PLR au conseil intercommunal de l'ASIYE

Je donne la parole à M. Anthony Marzolini pour la présentation de la candidature PLR.

Pour le PLR, M. Anthony Marzolini présente M. Dimitri Perrenoud.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, M. Dimitri Perrenoud est élu tacitement. Applaudissements.

9. Communications de la Municipalité

Mme Christelle Fresneau

Je propose que M. Dunand prenne la parole pour vous présenter la situation des comptes de la Sablliane.

Présentation résumée de M. Guy Dunand

Les comptes ci-dessous ne sont pas définitifs car il y a encore des comptes ouverts, il reste des factures à régler et à discuter.

contrôle des coûts au 19/01/2023	DG du 29/05/18	paiements	projection finale	diff/DG
total ttc	13 690 000	13 153 924,95	14 065 077,45	2,74%
1 travaux préparatoires	350 000	514 557,10	544 557,10	55,59%
2 bâtiment	8 100 000	8 518 264,30	8 570 040,85	4,64%
4 aménagements extérieurs	1 480 000	1 414 238,50	1 414 238,50	-4,44%
5 frais secondaires et comptes d'attente	480 000	161 250,45	283 165,80	-41,01%
6 honoraires	2 000 000	2 063 202,75	2 150 863,55	7,53%
7 aménagements extérieurs complémentaires	610 000	0,00	610 000,00	0,00%
9 ameublement et décoration	580 000	492 402,85	492 402,85	-15,10%

travaux connexes hors projet salle de gym triple	montants additionnés au coût ci-dessus	75 000,00
201 fouilles en pleine masse	réseaux complémentaires pour école existante et future école	30 000,00
215 constructions légères préfabriquées	support des onduleurs pour le parc solaire	3 000,00
230 installations électriques	alimentation électrique des bâtiments scolaires depuis la salle	8 000,00
589 prestations complémentaires liées au covid-19	prestations complémentaires demandées par gabella	11 000,00
606.4 spécialiste (ingénieur mobilité)	mandat donné pour l'étude des routes avoisinantes	15 000,00
606.5 spécialiste (hydrogéologue, étude chauffage par la nappe)	mandat donné pour l'étude d'un chauffage par la nappe	3 000,00
606.6 acousticien	mandat donné pour l'étude acoustique	5 000

Il faut savoir que certains montants sont, au départ, adjugés dans un CFC (code des frais de construction) puis sont transférés dans d'autres CFC, selon la nature des travaux ou selon le maître d'ouvrage par exemple. Cela augmente un CFC, mais diminue l'autre.

Dépassement du CFC 1, travaux préparatoires : Ce dépassement est dû principalement à la nappe phréatique (installation de pompes, de parois berlinoises) et au site sur lequel on se trouve, à la venue d'un pédologue ainsi qu'à la pose d'un drain tout autour du bâtiment.

CFC 2, bâtiment : C'est le budget principal. L'augmentation est due principalement à l'adjudication d'un mur en béton pour tenir la terre et les talus, des fouilles en pleine masse ainsi que quelques soucis de communications entre les différents corps de métiers. Il reste également quelques honoraires à payer, qui seront réglés une fois que tout sera terminé. Quelques montants ne sont pas encore engagés, comme des constats de travaux chez les voisins, ainsi que des marquages pour les engins.

CFC 4, aménagements extérieurs : Quelques travaux sont passés du CFC 4 au CFC 2, car on a adjugé certains travaux à la même entreprise.

CFC 5, frais secondaires : C'est un compte d'attente, où il y a les réserves. Il y a par exemple les taxes, qui sont budgétisées mais pas encore rentrées.

CFC 6, honoraires : Il a fallu s'adjoindre les services d'un pédologue, d'un acousticien, ainsi que d'un ingénieur spécialisé en mobilité. Certains honoraires sont liés aux coûts de la construction et ceux-ci ne sont pas encore arrivés.

CFC 7, aménagements extérieurs : On ne l'a pas encore touché, cela concerne les aménagements extérieurs du deuxième parking.

CFC 9, ameublement et décoration : On est en-dessous de ce que l'on avait estimé.

Un montant encore est celui lié au COVID, où il a fallu prendre en charge certains frais. De plus, les montants n'ont pas beaucoup été impactés par l'augmentation que nous vivons actuellement.

M. Gael Hedou

Que recouvrent les prestations complémentaires liées au COVID ?

M. Guy Dunand

Cela peut être l'ajout de Portakabin supplémentaires pour les ouvriers qui sont sur place, l'ajout de lavabos, de lave-mains et de systèmes de désinfection. Cela peut toucher aussi les déplacements, lorsque l'on n'avait pas le droit par exemple d'être plus que deux par véhicules, cela engendre des frais par véhicule, C'est ce genre de choses qui est facturé. Il a fallu également tirer une conduite d'eau supplémentaire car il fallait ramener de l'eau en plus dans certains locaux. Ce sont donc des normes d'hygiène, des normes de transport ou de temps de transport.

J'ai également oublié de mentionner qu'il y a CHF 95'000.- de travaux qui sont hors contexte de la salle de gym. Ce sont des travaux de raccordements de reprises de conduites, qui ne sont pas liés à la salle de gym mais qu'on a profité de faire vu qu'il y avait les machines et les trous. C'est un montant inclus dans le budget, qui n'est pas négligeable.

Le Président remercie M. Dunand de sa présentation.

Mme Christelle Fresneau

Château de Sable : La première étape, soit la salle de vote qui est devenue Brin d'herbe est terminée. Les enfants ont pu entrer dans leur nouvelle structure jeudi. La deuxième étape est en train de débiter.

Mme Laura Marques

Éclairage public dans le cadre de la crise énergétique : Le 70% des luminaires de la commune est déjà en LED. Cela nous a amené à une réflexion plus globale et nous nous sommes demandés si cela valait la peine de tout éteindre car si on éteignait tout, ou par secteur, ou par moments de la journée, cela pouvait dérégler les drivers qui sont fixés sur les luminaires. On a décidé de se concentrer uniquement sur les luminaires qui n'étaient pas encore en LED, donc ceux qui sont assez énergivores sur l'ensemble du territoire communal. Selon une carte fournie par la Romande Énergie, certaines zones de la commune ont encore des luminaires qui ne sont pas encore en LED, donc des luminaires assez énergivores qui consomment pas mal d'électricité. Pour ceux-là, on a décidé de les désactiver en soirée pendant un laps de temps test d'environ deux à trois mois. Bien évidemment, on ne les coupe pas tous, mais on va les répartir : cela peut être un sur deux, un sur trois ou alors, si on les enlève tous, on a ajouté des luminaires solaires que vous avez peut-être vus dans le village. Cela permet de faire un geste pour cette fameuse crise énergétique et de limiter l'impact énergétique sur la commune.

M. Gael Hedou

Quel pourcentage de gain de consommation électrique a-t-on avec cette mesure ?

Mme Laura Marques

Je vous avoue que c'est très compliqué. Un ratio que je peux vous donner, c'est que, entre un luminaire LED et un luminaire que n'est pas LED, on a une différence de 60%. Donc on gagne environ 60% en étant en LED qu'avec ces luminaires qui sont soit en sodium, soit avec du mercure, soit avec d'autres matériaux assez énergivores. C'est dur de vous donner des chiffres, j'ai tenté l'expérience, mais la Romande Énergie fonctionne assez globalement avec tout ce qui touche à la consommation électrique et pouvoir déterminer par zone, ajouté à cela le travail qu'on a fait d'éteindre un luminaire sur deux ou sur trois, c'est assez compliqué. C'était aussi plus symbolique de se dire qu'on est aussi actifs dans cette crise et qu'on fait au plus juste.

M. Gael Hedou

Je comprends que c'est compliqué, mais malgré tout, à la fin, il faut quand même une évaluation de l'efficacité de cette mesure et savoir s'il faut aller plus loin si nécessaire.

Mme Laura Marques

Ce qui est prévu ces prochaines années pour « aller plus loin », c'est de passer l'entier des luminaires en LED. À ce jour, c'est 70% des luminaires du territoire communal qui sont en LED. Il n'y a pas trop d'investissement qui est fait pour cela car le but est de répartir ces futurs investissements, on ne peut pas tout faire d'un coup. On va essayer d'étaler ces dépenses et d'arriver à 100%. Dès qu'on aura tout en LED, le gain sera alors vraiment intéressant.

Mme Myriam Omenetto

Allez-vous rallumer ceux qui ont été éteints ?

Mme Laura Marques

Non. Après, on arrive dans la période estivale, cela va changer, la durée de la luminosité du jour va être plus longue. On n'est fermé pour l'instant à rien, on fait cette phase test et on verra dans deux ou trois mois ce qu'il en est.

M. Mathieu Aberle

Est-ce qu'on peut moduler la puissance des luminaires LED ? Ils sont déjà à 10% actuellement.

Mme Laura Marques

Globalement ils sont à 10%. Pendant la nuit, cela s'abaisse, avec des réglages et des ratios qui sont assez complexes. En gros, la majorité de la nuit, ils arrivent à 10%, ce qui n'est pas grand-chose. Le LED est intéressant.

M. Philippe Moser

Il y a peut-être un petit élément technique à ajouter. Cet abaissement nocturne est possible car il y a une petite électronique qui a été implantée dans le mât. Cette électronique tient compte du point d'enclenchement, quand le luminaire s'allume, et du point de déclenchement. Elle calcule par un petit algorithme le point à partir duquel elle va diminuer l'éclairage. Cela signifie qu'on ne peut pas vous dire que les luminaires passent à minuit et demie à 10%. En fait, cela évolue tout le temps car l'heure à laquelle on enclenche et l'heure à laquelle on déclenche varie. Le point calculé correspond à peu près au milieu de la nuit. Les luminaires ne sont pas interconnectés. Chaque mât a une petite platine d'électronique. Aujourd'hui, suite à la dernière visite qu'on avait faite chez un marchand de luminaires, on nous a présenté la solution du « mât connecté ». Il y a un petit élément qui vient sur le mât, il est géolocalisé et on peut dialoguer avec. Depuis le bureau, on peut décider de l'éclairage et de la puissance. Aujourd'hui, cela existe. Mais quand on a fait les installations, cela n'était pas encore disponible.

M. Alexandre Lecourtier

Vin communal : Je fais juste un petit rappel à ceux qui ne se seraient pas encore rendus au bureau communal pour prendre le vin communal. Il est mis à disposition jusqu'à mi-février. Si vous souhaitez pouvoir profiter de ces produits, je vous invite à le faire assez rapidement.

Triage forestier : Le triage forestier a prévu deux coupes sur le territoire communal qui ne manqueront sans doute pas d'attirer votre attention. Il s'agit pour l'une d'un certain nombre de peupliers à proximité de la passerelle qui relie le Chemin de la Passerelle au camping. Les peupliers ont déjà été marqués, ils sont à maturité donc il faut qu'on les coupe. Il y a une deuxième coupe assez conséquente, c'est un éclaircissement qui est prévu dans le Vallon des Vaux sur un talus qui se trouve après les grottes. C'est une coupe assez conséquente qui va faire appel à des machines car le talus est plutôt pentu. Le chemin de randonnée va rester ouvert, mais on invitera par une signalétique adéquate tous les marcheurs à la plus grande prudence compte tenu des mouvements de machines qui se feront sur le chemin.

M. Guy-Daniel Beney

Urbanisme : La municipalité a reçu le 17 janvier le retour de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) par rapport à notre projet de plan directeur communal que nous avons transmis au mois d'août, sous forme d'un rapport de vingt-huit pages, avec quelques mois de retard. La municipalité attendait ce retour de la DGTL en vue de pouvoir le transmettre aux membres des groupes thématiques, accompagné du projet PDCOM en lui-même. Les membres des groupes thématiques recevront donc prochainement ces deux documents. La grande majorité des planifications que la municipalité avait projetées en vue du développement de notre commune à l'horizon d'un PDCOM, soit dans un avenir relativement lointain de vingt-cinq ans – le PDCOM est basé sur des lignes directrices pour les vingt-cinq prochaines années – de ces planifications, aucune n'a été retenue par la DGTL, qu'il s'agisse du développement hors zone à bâtir d'un secteur Sports et loisirs, d'un secteur activités et commerces ainsi que d'un secteur constructions mixtes. À ce stade, on peut donc résumer que nous ne pourrions prévoir aucune évolution pour le développement de notre commune hors de la zone à bâtir existante et que nous allons devoir faire avec la situation actuelle. En ce qui concerne le développement d'une zone sportive, il est à préciser que la municipalité a tout de même avancé parallèlement sur le projet de réalisation de terrains sur la parcelle 326 des Marais de Mordagne, mais que ce projet ne concerne que des terrains de foot et des pistes de pétanque, sans pouvoir forcément tenir compte de futurs besoins pour d'autres équipements, de nouveau dans le long terme. Rappel que ce projet limite une grande possibilité de développement d'activités artisanales, puisque cette zone changerait d'affectation d'une zone industrielle aujourd'hui à une zone d'activités, mais avec cette impossibilité de se développer sur l'extérieur. Cela va devenir principalement une zone Sports et loisirs. Cela limite donc énormément les surfaces d'activités possibles. On peut donc dire que la situation est bloquée et pas idéale du tout. Une séance avec la DGTL a été tenue vendredi dernier et la municipalité a insisté encore une fois (je pense que c'est la septième fois qu'on insiste) sur la nécessité de prévoir un tel développement de notre commune à court, moyen et long terme. Il a cependant été convenu que la municipalité apportera la preuve des besoins, ce qui avait pourtant déjà été transmis à diverses reprises, sans aucun succès. La DGTL nous a déjà informé que cette demande, même en apportant la preuve des besoins, sera compliquée, voire très compliquée, à satisfaire, que seuls les projets d'intérêts cantonaux peuvent en général aboutir. Le discours est donc toujours pareil de ce que l'on connaît d'une bonne dizaine d'années en arrière. Nous allons quand même une fois encore insister sur les réels besoins de notre commune et leur fournir tous les documents et justificatifs nécessaires en vue d'obtenir cette possibilité d'extension hors de la zone à bâtir, comme par exemple le postulat qui avait été déposé devant votre conseil en 2012 et la motion en 2015 ainsi que la réponse municipale qui a suivi, mais aussi tous les projets de développement en cours et à prévoir pour les vingt-cinq prochaines années. On va donc se creuser la tête sur ce dont on aura besoin ces vingt-cinq prochaines années. Nous allons aussi contacter les diverses autorités concernées, comme les communes du cercle de l'ASIYE et les sociétés ayant besoin d'infrastructures supplémentaires, afin de pouvoir compléter cette planification. Une nouvelle séance est d'ores et déjà fixée fin février avec la DGTL pour défendre ce sujet qui s'avère

capital pour le développement de notre commune. Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite donnée à ce gros dossier.

Police : Suite à la validation par votre conseil le 7 novembre dernier du préavis 2022/09 concernant le Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayant droit sur la voie publique, plus simplement le règlement sur les autorisations de stationnement, la Direction des affaires communales et droits politiques a validé ce document le 12 janvier et a effectué la parution dans la FAO le 20 janvier avec un droit de recours de vingt jours. Sans recours déposé, l'entrée en vigueur de ce règlement pourra donc être envisagée prochainement, certainement sur avril.

M. Gael Hedou

Est-ce que les conseillers communaux ont accès à la position de la municipalité concernant le PDCom ?

M. Guy-Daniel Beney

La municipalité a décidé de le transmettre uniquement aux membres des groupes qui seront en charge de le partager au niveau de leurs partis. Pourquoi ? Parce qu'il y a quand même certaines données qui sont sensibles. On a certaines zones et certaines parcelles qui sont envisagées d'être dézonées, on a fait le projet sur la carte mais nous n'avons pas encore contacté les propriétaires concernés. Évidemment que ces données devront être traitées avec toute la discrétion qui est liée aux postes et c'est la raison pour laquelle on ne voulait pas le donner à chaque conseiller, même si chaque conseiller est assermenté, ni le mettre sur le site internet comme cela avait aussi été demandé. Ce seront les membres des groupes thématiques, chaque groupe est représenté par deux, trois voire quatre membres, qui seront en charge de donner les informations aux groupes.

M. Gael Hedou

Je n'ai pas bien compris le changement d'affectation des zones d'activités qui deviendraient des zones de Sports et loisirs, est-ce bien ça ?

M. Guy-Daniel Beney

J'ai peut-être mal expliqué. Si on n'a pas de possibilité d'étendre la zone à bâtir hors des zones à bâtir, on a pris cette parcelle de Mordagne, qui est à la base une zone industrielle, il y avait eu le projet COOP qui était une zone artisanale et d'activités, et on va la transformer en zone sportive. Donc cela va diminuer nos surfaces d'activités disponibles. Si on n'a pas de possibilité d'étendre une zone ou l'autre, on devra forcément faire avec ce que l'on a.

M. Philippe Moser

Il faut préciser que les zones d'activités que l'on avait prévues ailleurs sont sur de la SDA, de la surface d'assolément. On nous a bien précisé à Lausanne que, à ce jour, le m² de SDA en Suisse, ce n'est plus un m² de terre, c'est du diamant pur.

M. Gael Hedou

Si des besoins en termes de constructions d'écoles ou de bâtiments d'enseignement se faisaient sentir, est-ce que, dans la réponse des autorités, ce serait un non absolu ?

M. Guy-Daniel Beney

En l'état actuel, c'est un non absolu, mais on a mis quand même le pied dans la porte. Pour l'instant, c'est non sur le principe mais en apportant ces preuves avec des appuis, on espère pouvoir au moins ouvrir cette porte, mais il n'y a rien de garanti aujourd'hui. C'est très difficile. Mais on se doit d'essayer. Ils veulent que tout soit mis en zones à bâtir, légalisées. Les zones à bâtir légalisées aujourd'hui qui permettent l'implantation de telles affectations, que cela soit scolaire ou sportif, c'est Mortaigue ou Mordagne.

10. Préavis 2022/11 Complément au budget 2022, dans sa version corrigée du 12.01.2023.

Rapport de la commission des finances

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 11 janvier 2023 à 19h30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Zoé Gander, suppléante en remplacement de Hanna Sulzmann et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Anthony Marzolini, suppléant en remplacement de Fabrizio Marzolini et de Charles Wernuss, alors que Madame Sarah Lecourtier était excusée, s'est réunie en salle de municipalité - bâtiment de l'administration communale - pour débattre du préavis municipal n° 2022/11, relatif à l'objet précité. Étaient présents M. Philippe Moser, Syndic et M. Sylvain Etter, boursier. Nous remercions MM. Philippe Moser et Sylvain Etter, pour les éclaircissements et réponses apportées aux questions de la commission, relatives au préavis en titre. Monsieur le Syndic reconnaît un certain manque de rigueur sur le contrôle et le suivi du budget, lors de tels dépassements. Il précise également que si le numéro de compte créé pour les vestiaires du terrain de foot nouvellement acquis n'est pas indiqué dans le préavis, il le sera lors de la consolidation des comptes. Manquements de rigueur concernant le suivi des dépassements des comptes que la commission souligne et déplore également. Elle relève, par contre avec satisfaction que c'est la première fois qu'un tel préavis est proposé par la municipalité, donnant suite en cela à plusieurs injonctions réitérées. La commission déplore cependant plusieurs erreurs figurant dans le préavis initial et regrette qu'il ait été publié en l'état. Elle relève enfin, concernant les coûts liés aux projets informatiques dont le dépassement est particulièrement conséquent, qu'ils auraient pu, avec une meilleure maîtrise du suivi, soit être anticipés, soit décalés sur la durée. La commission des finances, malgré tout, à l'unanimité, vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2022/11 dont les conclusions sont :

1. d'accepter les compléments au budget 2022 représentant au total une augmentation des charges de CHF 381'643.87 et une augmentation des revenus de CHF 104'997.00.
2. d'accepter la situation financière de la commune qui est dès lors arrêtée comme suit :

Budget initial 2022			Avec compléments au budget 2022		
Charges :	CHF	18'714'977.00	Charges :	CHF	19'096'620.87
Revenus :	CHF	18'013'177.00	Revenus :	CHF	18'118'174.00
Perte :	CHF	701'800.00	Perte :	CHF	978'446.87

OUI - 34 NON - 0 ABST - 5

Le préavis 2022/11 est accepté à la majorité.

11. Préavis 2022/12 Construction d'un réseau séparatif des eaux usées et des eaux claires et remplacement des conduites d'eau potable sur la Rue de la Mauguetzaz.

Rapports des commissions ad'hoc et des finances

Rapport de la commission ad'hoc : Rapporteuse Mme Nicole Bachmann

« Convoquée en séance le mercredi 11 janvier 2023 à 19h00, la commission ad'hoc composée de Madame Catherine Rey, Messieurs Isidro Calvet, Thierry Genillod, Gael Hedou, Marc Pilloud, Mathieu Rebeaud ainsi que Madame Nicole Bachmann, rapporteuse, s'est réunie pour débattre du préavis 2022/12 « Construction d'un réseau séparatif des eaux usées et des eaux claires et remplacement des conduites d'eau potable sur la Rue de la Mauguetzaz ». Madame

Laura Marques, municipale et Monsieur Enrique Duarte de l'entreprise RLJ Ingénieurs Conseils SA, étaient également présents en début de séance afin de présenter le projet mentionné en titre et répondre aux questions des membres de la commission. Ces derniers les remercient pour leur présence et relèvent la clarté et la précision des informations transmises par Monsieur Duarte. Conclusion de la commission : La commission reconnaît la nécessité de mener ce projet ainsi que la qualité de la réflexion préalable. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, propose à Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 2022/12 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 11 janvier 2023 à 19h30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Zoé Gander, suppléante en remplacement d'Hanna Sulzmann et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Anthony Marzolini, suppléant en remplacement de Fabrizio Marzolini et Charles Wernuss, alors que Madame Sarah Lecourtier était excusée, s'est réunie en salle de municipalité – bâtiment de l'administration communale - pour débattre du préavis municipal n° 2022/12, relatif à l'objet précité. Était présente Madame Laura Marques, nouvelle municipale. Nous remercions Madame Marques pour les éclaircissements et réponses apportées aux questions de la commission, relatives au préavis en titre. La municipale nous indique que le coût supplémentaire de la matière première a été pris en compte dans le préavis (englobé dans les 5% de divers et imprévus). La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2022/12 dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la municipalité à préavis favorablement l'entier de ces travaux.
2. De financer les travaux par les liquidités courantes.
3. D'amortir le montant de
 - a. CHF 411'000.- sur 30 ans, compte 9144 (réseau d'eau potable)
 - b. CHF 314'000.- sur 30 ans, compte 9141 (réseau d'égouts et épurations)
4. d'imputer les comptes d'exploitation
 - a. 810.3312.1 (amortissement obligatoire) de CHF 13'700.- sur 30 ans
 - b. 460.3312.1 (amortissement obligatoire) de CHF 10'467.- sur 30 ans

OUI - 39 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2022/12 est accepté à l'unanimité.

12. Divers et propositions individuelles

M. Christian Vuadens

J'aimerais savoir si, après avoir mis en conformité les réseaux d'eaux potables, claires et usées du Quartier des Fleurettes, de la Passerelle et bientôt de la Rue de la Mauguettaz, il restera des endroits de notre commune à assainir dans ce domaine pour que la future STEP rénovée fonctionne d'une manière optimale et que les conduites d'eaux potables soient toutes étanches. Il n'est pas nécessaire d'avoir ces renseignements aujourd'hui et je remercie par avance Mme Marques de nous les donner, si elle le désire, à notre prochaine séance.

Mme Laura Marques

Oui, il y a d'autres chantiers qui sont prévus, un peu dans le même système que l'éclairage public, on va les répartir sur le temps. Ce sont des coûts importants. Effectivement, il y a des questions d'étanchéité, d'états des collecteurs et de faire ces séparatifs pour que la STEP soit moins engorgée d'eau claire. On vous présentera ces projets en temps voulu.

M. Christian Vuadens

Merci. Je vous demande encore une petite chose. On va lancer les travaux pour la STEP prochainement ? Pour quand est-ce ou était-ce prévu ?

Mme Laura Marques

On a reçu le retour de l'examen préalable. Il y a quelques petits changements à faire. Donc ces prochaines années oui, au plus vite on espère.

Mme Aline Wenk

J'ai une question à la municipalité concernant la place de jeux de l'Hôtel de Ville. Elle est actuellement en travaux. J'aurais voulu plus de précisions sur ce qui s'y passe par exemple sur les budgets. De plus, ces dernières années j'ai eu beaucoup de remarques de la part des parents comme quoi cette place de jeux est sous-dimensionnée par rapport à ses usagers, a-t-on prévu, pendant ces travaux, d'étendre ou d'agrandir cette place de jeux. Il y a, dans un futur proche, un besoin dans ce domaine.

Mme Lucy Delarze

La place de jeux nécessitait une remise en forme. Elle a été démontée et la voirie va s'occuper de la poncer, la repeindre, la remettre en état et aux normes. Il y a deux-trois équipements qui vont être ajoutés, une slackline, un genre de mikado et un hamac vont être installés entre les poubelles et la place de jeux actuelle. De l'autre côté, on avait envisagé un équipement de street workout mais cela a été mis en stand-by car il serait mieux de le mettre dans la zone sportive. Donc pour l'instant de l'autre côté on n'a pas de nouveaux aménagements, cela sera peut-être pour les années à venir. Une petite extension sera faite, elle n'est pas gigantesque mais il faut s'imaginer que l'on garde le gros du pré de l'Hôtel de Ville libre pour d'autres manifestations. C'est dans le cadre du budget courant de la municipalité que ces travaux vont être effectués. Le sol va également être refait.

M. Christian Vuadens

Peut-être avez-vous lu, comme moi, ce matin dans le 24 Heures cet article concernant la péréquation, c'est M. Pierre Dessemontet, syndic d'Yverdon, qui en parle. Si j'ai bien compris, il semble que c'est un système très compliqué qui va être réformé. M. Dessemontet nous explique que les courbes de ceux qui donnent de l'argent et ceux qui en reçoivent sont plafonnées. Le calcul exact n'est pas utilisé, il y a un plafonnement. Donc si une commune devait toucher X, elle va toucher X moins le plafonnement. Un des effets qui m'a interpellé, parce qu'on a beaucoup parlé de l'accueil parascolaire ces derniers temps, c'est qu'il explique que pour la commune d'Yverdon, cela va être CHF 1'600'000.- en moins. Cela représente 150 à 200 enfants qui n'auraient pas de place au parascolaire. Je demande au syndic, non pas si on est une commune plafonnée, mais si nous sommes victimes de la perversité du système.

M. Philippe Moser

Ce matin, on était en préfecture avec le comité des syndics, évidemment que M. Dessemontet était là, et nous avons parlé des sujets que l'on allait mettre à l'ordre du jour à la prochaine assemble des syndics du Jura-Nord vaudois en mars prochain. M. Dessemontet a donc dit qu'il fallait parler de la péréquation, l'idée étant de faire venir quelqu'un du canton pour nous expliquer comment va fonctionner la nouvelle péréquation. Il est un peu sur la défensive parce que, étant aussi député, il a plus d'informations que nous, mais il semblerait que dans les groupes de travail qui ont œuvré à la réflexion de cette nouvelle péréquation il y a, selon lui, un

peu trop de membres de communes riches, entre guillemets, et pas assez de membres de communes pauvres comme dans le nord. Je corrige juste un terme que vous avez utilisé, vous avez dit qu'Yverdon aurait CHF 1'600'000.- en moins, mais c'est CHF 1'600'000.- qu'ils ne touchent pas, parce que la péréquation freine. On pourrait, si la péréquation était un peu différente et qu'on n'utilisait pas ce système de plafonnement, obtenir plus. Le plafonnement a été mis en place au départ, cela semblait une bonne idée, mais il a montré maintenant, à plusieurs reprises, ses limites. On s'aperçoit qu'il y a quelques communes qui sont arrivées dans des situations un peu critiques. C'était effectivement temps de refaire une péréquation. Où moi je trouve dommage, c'est que l'on parlait il y a quelques temps d'une vraie nouvelle péréquation où on irait dans le détail au niveau des charges de chaque commune et au niveau des revenus de chaque commune et on essayerait de faire un truc vraiment égalitaire dans lequel tout le monde se retrouve, mais au final cette démarche-là n'a pas été jusqu'au bout. On va donc se retrouver avec une espèce de correction du système qualitatif actuel. Mais les points sensibles resteront les mêmes, à savoir la participation à la cohésion sociale, dans la manière dont ils vont comparer les charges, ce n'est pas encore clair pour nous. Évidemment qu'il y a des communes centres qui vont essayer de faire revenir un maximum de la péréquation dans leurs caisses, car elles assument des tâches pour les petites communes environnantes et estiment être en droit de recevoir un peu plus. Je trouve cela normal. Mais les petites communes ont aussi le droit de vivre et les centres régionaux en particulier, je pense qu'Yvonand en est un exemple, doivent beaucoup faire avec des revenus qui sont bas. Quand on compare notre valeur de points d'impôt avec d'autres communes, cela limite un peu nos ambitions. L'autre point d'attention qui a été cité ce matin, cela m'a un peu énervé, c'est la police. Il paraît que la police va nous coûter encore plus cher, on se réjouit. Sachez qu'effectivement on est attentifs à ce qu'il se passe et c'est intéressant si on peut déjà avoir une information au mois de mars dans l'assemblée des communes, ceci d'autant plus qu'elle sera mise en consultation et il faudra alors réagir.

M. Cyril Ottonin

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absente : La même.

La séance du conseil est close à 21 h 22. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation et clôt la séance. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 13 mars 2023.

Le Président



Cyril Ottonin



La Secrétaire



Pauline Héritier